



Sur la Route des Cardinaux

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(À lire, parapher et signer par tout participant inscrit)



Toute personne inscrite à la randonnée de « L'Échappée Nuptiale » organisée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en partenariat avec le Comité Départemental de Tourisme Équestre de Charente-Maritime (CDTE17) et la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, dénommés collectivement « l'organisation » déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte de s'y conformer. Cette randonnée de « L'Échappée Nuptiale » est une manifestation sans esprit de compétition, qui doit s'accomplir dans le respect du cheval, de l'environnement, de la propriété privée et bien sûr des autres participants.

Article 1 - Aucun support publicitaire n'est admis en dehors de ceux apposés par l'organisation.

Article 2 - Inscription et annulation

Vous pouvez vous inscrire pour tout ou partie de la randonnée en fonction de vos possibilités et choisir ou non les services mis en place. Seul le coût d'inscription est à acquitter obligatoirement pour les cavaliers et les meneurs. Les participants versent à l'inscription l'intégralité de la somme due en fonction du programme retenu.

Le règlement total est à adresser **au plus tard le 27 avril 2018** par chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse suivante : CARA - Pôle DAT - 107 avenue de Rochefort 17201 Royan Cedex.

En cas d'annulation de la part de la personne inscrite, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des sommes versées ne peut être réclamé à « l'organisation ». L'abandon en cours de parcours ne donne droit à aucun remboursement.

En cas d'annulation de la part de « l'organisation », les sommes versées seront remboursées par virement bancaire sur demande écrite accompagnée d'un R.I.B de la part de la personne inscrite.

L'accueil des participants peut être assuré la veille du départ, sur le site du Lycée agricole Saint-Antoine à Bois. L'accueil et la logistique de cette soirée est gérée par le CDTE17, les tarifs proposés (voir page 3 - fiche d'inscription) sont, le cas échéant, à régler à l'ordre du CDTE17.

Article 3 - Assurance et responsabilité

La CARA, organisatrice principale de l'évènement "L'Échappée Nuptiale", est titulaire d'un contrat d'assurance ayant pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile, en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui. Les participants doivent néanmoins être assurés par leur responsabilité civile pour leurs dommages propres. Il est demandé aux participants de certifier, via la déclaration sur l'honneur jointe en annexe, qu'ils sont assurés.

Le port du casque ou de la bombe est fortement conseillé pour tous les cavaliers, meneurs et grooms. Dans le cas où le port du casque ou de la bombe n'est pas respecté, le participant déclare décharger l'organisation de toute responsabilité due au non usage de cette protection.

Article 4 - Meneur d'attelage et chevaux de propriétaire.

La randonnée de "L'Échappée Nuptiale" propose un parcours en trois étapes quasi équivalentes en distance (26, 27 et 24km), couvrant 77km au total. Les chevaux doivent être en parfaite condition pour randonner.

« L'organisation » aura un vétérinaire référent sur cette manifestation, non présent sur site, mais en capacité d'intervenir le plus rapidement possible en cas de nécessité.



Sur la Route des Cardinaux

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(À lire, parapher et signer par tout participant inscrit)



Pour prendre part à la manifestation, les participants doivent avoir en leur possession le document d'identification du cheval ainsi que son carnet sanitaire. Il est demandé de certifier, via la déclaration sur l'honneur jointe en annexe, qu'ils sont en règle sur ces aspects. En cas de contrôle, « l'organisation » décline toute responsabilité sur l'irrégularité éventuelle de certaines situations.

NB : attention aux chiens ! Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident causé par les chiens. Les propriétaires des chiens sont seuls responsables des dommages causés par leurs animaux. Les parties lésées seraient alors invitées à se retourner contre les propriétaires des chiens en cause.

Article 5 - Participation personnes mineures

Les jeunes randonneurs de **moins de 18 ans** doivent être accompagnés d'un adulte dûment autorisé par une **autorisation parentale écrite sur papier libre, jointe à l'inscription.**

Article 6 - Logistique

Les cavaliers et meneurs d'attelage doivent disposer du matériel pour les parcs de leurs chevaux (piquets, ruban, électrificateur...). Les organisateurs indiqueront aux randonneurs les emplacements à investir à l'étape, en fonction des matériels et des chevaux. La surface des paddocks sera déterminée le jour "J" en fonction des impératifs du site et du nombre de participants.

Article 7 - Accompagnateur

Un accompagnateur est une personne qui seconde un randonneur (ex : il conduit le véhicule, monte le parc...) mais qui n'emprunte pas le parcours balisé. Il bénéficie des repas et des animations moyennant paiement.

Article 8 - Transport des véhicules

Afin de pouvoir arriver le soir à l'étape en toute tranquillité, l'organisation vous propose de transférer vos véhicules au point d'arrivée, le matin avant le départ pour la randonnée. Une navette se chargera de ramener les chauffeurs sur le site du départ. Les chevaux seront laissés en lignes ou barres d'attaches sous la surveillance de cavaliers, dans des groupes constitués pour l'occasion.

Les horaires des transferts sont indiqués dans le programme détaillé et seront confirmés le matin de chaque étape.

Article 9 - Identification des participants

Les participants se verront remettre un bracelet qu'ils devront porter obligatoirement pour l'accès aux repas (l'organisation ne gèrera pas les demandes de régime alimentaire).

Article 10 - Dispositions d'éviction

L'organisation se réserve le droit de faire appel aux représentants de l'ordre public et de solliciter le départ de tout participant qui perturberait le bon déroulement de la randonnée ; ceci sans remboursement du montant de l'inscription. L'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne qui suivrait la randonnée et profiterait de la structure d'organisation sans être inscrite.

Le bien-être des animaux est à la base de l'esprit de cette manifestation, toute personne faisant preuve de mauvais traitement envers un cheval, un chien ou tout autre animal, pourra être exclue par l'organisation.

Article 11 - Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images sur lesquelles vous pourriez apparaître. Pour cela il vous est demandé de remplir en annexe les accords d'utilisation d'image(s) personnelle(s) pour participant(e) majeur(e) ou mineur(e).



Sur la Route des Cardinaux

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(À lire, parapher et signer par tout participant inscrit)



 Route équestre des Cardinaux Royan Atlantique

Article 12 - Bonnes pratiques

Tout randonneur inscrit à cette manifestation doit respecter les règles de prudence suivantes :

- Pour voyager loin, je ménage ma monture en gérant son allure selon sa condition physique, la nature du terrain et le relief.
- Je conserve les distances entre les chevaux (minimum 1,50 m) .
- Lorsque je monte un cheval qui botte, je le signale aux autres cavaliers en attachant un ruban rouge à la queue.
- Les harnais des attelages portent au moins un grelot.
- Je ne trotte pas sur le goudron en descente à cause des risques de glissade.
- Je ne double pas au galop un cavalier ou un groupe de cavaliers.
- Je reste visible par tout temps et à toute heure, en m'habillant de couleurs claires et en portant des bandes réfléchissantes de nuit.
- Je garde avec moi un cure-pieds en promenade.
- Je respecte la faune, la flore, la géologie et les sites rencontrés sur mon parcours en ne jetant pas de mégots, ni rien qui puisse prendre feu ou polluer.
- Pour éviter que mon cheval piétine des espèces sauvages ou cultivées, je ne sors pas des chemins et sentiers, je ne traverse ni les cultures ni les plantations.
- Je suis courtois avec toutes les personnes rencontrées sur mon parcours.
- Quand je croise des promeneurs, je ralentis l'allure et je prends mes distances.

Je soussigné(e),

déclare accepter et respecter toutes les clauses de ce règlement concernant ma participation à "L'Echappée Nuptiale", organisée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en partenariat avec le Comité Départemental de Tourisme Equestre et la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

Signature (Nom et prénom)
(mention : Lu et approuvé)



Sur la Route des Cardinaux

ANNEXE 1

(À compléter et signer par tout participant inscrit)



Route équestre des Cardinaux Royan Atlantique

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Madame/ Monsieur ⁽¹⁾

né(e) le :

à : (Ville et pays),

et domicilié(e) : (Adresse complète),

- **Déclare sur l'honneur**, en m'inscrivant à participer à la randonnée équestre de "l'Echappée Nuptiale", me présenter avec l'(es) équidé(s), conformément à la réglementation en vigueur, **inscrits au registre SIRE de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation**.

Je tiens le document d'identification à disposition de toute personne habilitée à procéder à un contrôle univoque entre l'(es) équidé(s) et son document d'identification.

- **Déclare sur l'honneur**, en m'inscrivant à participer à la randonnée équestre de "l'Echappée Nuptiale", me présenter avec l'(es) équidé(s), **disposant d'un suivi sanitaire à jour, lui permettant de participer à des rassemblements équins** dans les respects des autres participants et l'assurance d'une prophylaxie générale maîtrisée.

Je tiens le document sanitaire à disposition de toute personne habilitée à procéder à un contrôle éclairé.

- **Déclare sur l'honneur**, en m'inscrivant à participer à la randonnée équestre de "l'Echappée Nuptiale", avoir souscrit une assurance **en responsabilité civile vie privée** pour les dommages corporels, matériels, immatériels, causés à autrui par moi ou mes **animaux domestiques**.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations énoncées ci-dessus.

Fait à : Le : pour faire valoir ce que de droit.

Signature :

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile



Sur la Route des Cardinaux

ANNEXE 2

(À compléter et signer par tout participant inscrit)



 Route équestre des Cardinaux Royan Atlantique

Autorisation expresse relative au droit à l'image

Je soussigné(e) : Nom..... Prénom.....

Adresse : Code Postal :

Ville :

cochez la mention appropriée

Donne mon accord pour être photographié(e) et filmé(e) lors de la manifestation "L'Echappée Nuptiale" qui se déroulera le 5, 6 et 7 Mai 2018 au départ du Lycée Saint-Antoine de Bois.

J'accepte que les photos/images/vidéos soient diffusées et publiées dans la presse locale/régionale/nationale/étrangère ou sur tous autres supports connus/site internet/magazine pendant une durée d'exploitation de 5 années à compter de la date de la manifestation, dans un circuit non commercial lié directement à l'évènement.

Je suis expressément informé(e) que :

- la présente autorisation est consentie à titre gracieux ;
- les photos/images/vidéos ne seront ni communiquées à des tiers, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le libre accès des données photographiques/ vidéos qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces photographies/vidéos si vous le jugez utile. A cette fin, vous pourrez vous adresser par courrier au Service APNES de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, 107 Avenue de Rochefort - 17201 Royan Cedex , ou par courriel : evenements@agglo-royan.fr.

Ne donne pas mon accord pour être photographié(e) ou filmé(e) lors de la manifestation "L'Echappée Nuptiale" qui se déroulera le 5, 6 et 7 Mai 2018 au départ du Lycée Saint-Antoine de Bois.

En 2 exemplaires, dont 1 remis à l'organisation,

Fait à : Le :

Signature:

avec mention « Bon pour accord »



Sur la Route des Cardinaux

ANNEXE 3

(À compléter et signer par tout participant inscrit)



 Route équestre des Cardinaux Royan Atlantique

Autorisation expresse relative au droit à l'image d'un enfant mineur

Je soussigné(e) : Nom..... Prénom.....

Adresse : Code Postal :

Ville :

Agissant en qualité de représentant légal de mon/mes enfant(s) :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

cochez la mention appropriée

Donne mon accord pour que le(s) enfant(s) susnommé(s) soient photographié(s) et filmé(s) lors de la manifestation "L'Echappée Nuptiale" qui se déroulera le 5, 6 et 7 Mai 2018 au départ du Lycée Saint-Antoine de Bois.

J'accepte que les photos/images/vidéos soient diffusées et publiées dans la presse locale/régionale/nationale/étrangère ou sur tous autres supports connus/site internet/magazine pendant une durée d'exploitation de **5 années à compter de la date de la manifestation**, dans un circuit **non commercial lié directement à l'évènement**.

Je suis expressément informé(e) que :

- la présente autorisation est consentie à titre gracieux ;

- les photos/images/vidéos ne seront ni communiquées à des tiers, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le libre accès des données photographiques/ vidéos qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces photographies/vidéos si vous le jugez utile. A cette fin, vous pourrez vous adresser par courrier au Service APNES de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, 107 Avenue de Rochefort - 17201 Royan Cedex , ou par courriel : evenements@agglo-royan.fr.

Ne donne pas mon accord, pour que le(s) enfant(s) susnommé(s) soient photographié(s) ou filmé(s) lors de la manifestation "L'Echappée Nuptiale" qui se déroulera le 5, 6 et 7 Mai 2018 au départ du Lycée Saint-Antoine de Bois.

En 2 exemplaires, dont 1 remis à l'organisation,

Fait à : Le :

Signature:

avec mention « Bon pour accord »